

## Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,...
- Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

## L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le directeur ou le chef d'établissement.

- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.

- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

## La mise en sûreté

- Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique un correspondant secteur vous attribuera un sac contenant le matériel et les documents importants.

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, l'apport des premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



DARM  
Délégation académique  
aux risques majeurs

Etablissement :  
**COLLEGE DANIEL SORANO**  
**31860 – PINS JUSTARET**

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

## PPMS

***Consignes et informations  
à l'intention des  
adultes  
de la communauté scolaire***

## **CONSIGNES A SUIVRE**

L'ensemble des personnels de la communauté scolaire est concerné par :

### **Le Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de risque majeur (PPMS).**

Il a pour objet de soustraire les personnes aux phénomènes extérieurs dangereux qu'ils soient visibles ou invisibles.

Il doit être suivi immédiatement par tous.

Chacun doit être, en cas de crise, le guide et le modèle auprès des élèves.

**La mise en place d'un plan de mise en sécurité prévaut sur toutes les autres fonctions.**

Des Mallettes de Première Urgence (MPU) sont placées dans chaque secteur de mise à l'abri.

**Les documents (Fiches 1, 2) et le matériel nécessaires à la mise en œuvre du plan particulier de mise en sécurité sont dans ces Mallettes de Première Urgence et vous seront distribués par les correspondants de secteur** (personnes chargées de l'entretien et/ou personnel de la vie scolaire).

***La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.***

## **EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITANT LA MISE A L'ABRI A L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE PARTICULIER AU PPMS**

- Si vous avez des élèves en responsabilité, faites-les rentrer dans un bâtiment en dur et gardez-les ; portez secours si besoin.
- Si vous faites partie de la cellule de crise, rendez-vous immédiatement sur le lieu de celle-ci.
- Si vous n'êtes pas dans les deux situations ci-dessus, rendez-vous immédiatement à la cellule de crise afin que le directeur de crise vous attribue une mission (renforcement de l'encadrement des élèves, de la cellule de crise ...).

### ***Consignes pour l'encadrement des élèves :***

- Rassurez-les.
- Dès l'entrée dans le lieu de mise à l'abri, faites-le leur aménager (fenêtres et volets fermés, tables et chaises empilées et mises sur les côtés pour faire de l'espace si nécessaire).
- Faites asseoir les élèves bien regroupés par classe (pas de mélange d'élèves) loin des fenêtres en exigeant du calme et de la discipline.
- Interdisez l'usage du téléphone portable, voire exigez des élèves qu'ils vous confient leur appareil jusqu'à la fin de l'alerte ;
- Procédez à un appel rigoureux sur la **fiche n° 1 « contrôle des effectifs »** (possibilité de transmission des données à la Préfecture) ; renseignez-vous auprès des présents de toute absence inattendue.
- Si besoin, complétez la **fiche n° 2 « Observation blessés »** et l'attachez au bras du blessé. Toute communication avec la cellule de crise se fera par écrit.
- Ces écrits sont acheminés par le correspondant de secteur à la cellule de crise.

*Les consignes précédentes doivent être très rapidement exécutées.*

- Organisez et gérez l'attente de fin de crise dans le calme (utilisation de façon adaptée de la documentation et/ou du matériel de la MPU dont calfeutrage éventuel, repérage d'élèves-personnes ressources); isolez si possible toute personne manifestant une réaction de panique ou blessée.
- Filtrerez les informations en provenance de la cellule de crise de façon à ne pas déclencher une réaction de panique.
- La fin d'alerte sera décidée par le Directeur de crise de l'établissement.

## Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,...
- Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

## L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le directeur ou le chef d'établissement.

- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.

- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

## La mise en sûreté

- Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique un correspondant secteur vous attribuera un sac contenant le matériel et les documents importants.

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, l'apport des premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



DARM  
Délégation académique  
aux risques majeurs

Etablissement :  
**COLLEGE DANIEL SORANO**  
**31860 – PINS JUSTARET**

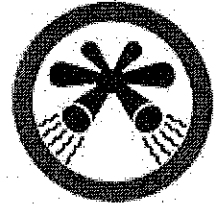
## **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR**

## **PPMS**

***Consignes et informations  
à l'intention des  
personnes extérieures à  
l'établissement***

**EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR  
NECESSITANT LA MISE EN SURETE**

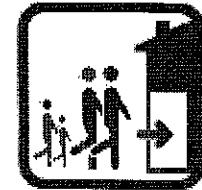
**A LA DIFFUSION DU SIGNAL SONORE  
D'ALERTE PPMS**



**NE RESTEZ PAS TOUT SEUL OU ISOLE  
PLACEZ VOUS SOUS L'AUTORITE D'UN ADULTE**

**A RETENIR :**

**RESTEZ OU REGAGNEZ  
UN BATIMENT EN DUR**



**NE QUITTEZ PAS  
L'ETABLISSEMENT**

Vous mettriez votre vie en danger

**N'INCITEZ PERSONNE  
A VENIR VOUS CHERCHER**

Vous mettriez sa vie en danger  
et elle générerait les déplacements  
des services de secours

**NE TELEPHONEZ PAS**

Laissez libre le réseau  
pour les services de secours



**SUIVEZ LES CONSIGNES**

**PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE**  
afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O<sub>2</sub>) et  
une montée de température désagréable

**ATTENDEZ LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE ET  
SA CONFIRMATION PAR UN ADULTE**